Québec
Santé Québec

DT9638

Nom	
Prénom	
Date de naissance (Année / Mois / Jour)	
N° d'assurance maladie	Expiration (Année / Mois)
Adresse	Code postal
N° de téléphone	Ind. rég.

DEMANDE D'ASSISTANCE POUR FORMULER, MODIFIER OU RETIRER UNE DEMANDE ANTICIPÉE D'AIDE MÉDICALE À MOURIR

Ce formulaire est un outil qui peut être utilisé par le professionnel de la santé ou des services sociaux accompagnant une personne n'ayant pas accès à un professionnel compétent[1] au sens de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001)[2] et désirant formuler ou modifier une demande anticipée d'aide médicale à mourir (DAAMM) ou retirer une DAAMM du registre des DAAMM.

☐ **Assistance pour formuler ou modifier une DAAMM**

À la lumière des discussions et des informations transmises lors de notre rencontre, la personne souhaite obtenir l'assistance d'un médecin ou d'une infirmière praticienne spécialisée pour formuler ou modifier une DAAMM.

☐ **Assistance pour retirer une DAAMM**

À la lumière des discussions et des informations transmises lors de notre rencontre, la personne souhaite obtenir l'assistance d'un médecin ou d'une infirmière praticienne spécialisée pour formuler une demande de retrait de sa DAAMM.

Transmission de la demande d'assistance

Établissement[3] : _____

Nom et prénom du président(e)-directeur(trice) général(e) ou du directeur(trice) général(e), selon le cas, ou de la personne désignée, le cas échéant, de l'établissement : _____

Identification du professionnel de la santé ou des services sociaux

Prénom et nom du professionnel:	Titre du professionnel	N° de permis d'exercice
Adresse courriel :	Ind. rég. N° de téléphone	
Signature du professionnel	**Date** (Année / Mois / Jour)	

La version originale du document doit être versée au dossier médical de la personne qui demande l'assistance pour formuler, modifier ou retirer une demande anticipée d'aide médicale à mourir.

[1] Le professionnel compétent est un(e) médecin ou un(e) infirmier(ère) praticien(ne) spécialisé(e) comme indiqué à l'article 3.1 de la Loi concernant les soins de fin de vie (chapitre S-32.0001).

[2] s-32.0001 – Loi concernant les soins de fin de vie

[3] Établissement se situant sur le territoire de la personne qui souhaite formuler, modifier ou retirer une DAAMM.